

**RAPPORT N° 94/6-39**  
au Conseil Municipal

**OBJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT  
DU REFOULEMENT D'EAU POTABLE MOULIN-A-VENT/MOUFIA**

Un programme de renforcement des ressources en eau potable des secteurs de Bois de Nèfles et de Moufia a été engagé au cours de ces dernières années (refoulement ARNOULD/ROUTE DU PITON, refoulement MOUFIA/ARNOULD, refoulement CHAUDRON/MOULIN A VENT). Afin de poursuivre la mise en oeuvre de ce programme et résoudre les problèmes de saturation qui peuvent survenir en période d'étiage, il s'avère nécessaire de renforcer les capacités du refoulement existant entre les réservoirs de MOULIN A VENT et de MOUFIA.

Les travaux à réaliser qui permettront d'augmenter de 400 m<sup>3</sup>/h à 800 m<sup>3</sup>/h le débit du refoulement actuel et d'améliorer la distribution de cette production consistent en :

- la modification de la station de pompage du MOULIN à VENT et la construction d'un nouveau local de pompage ;
- l'installation et les raccordements (hydrauliques et électriques) de trois nouveaux groupes de pompage (de 200 m<sup>3</sup>/h), dont un de secours ;
- la mise en place d'une canalisation de refoulement DN 400 mm entre la station de pompage et les réservoirs de MOUFIA (1 250 ml) ;
- le renforcement d'un poste de transformation MT/BT nécessaire à l'alimentation électrique des installations projetées ;
- la mise en place d'un dispositif de télésurveillance ;
- le redimensionnement de la canalisation de distribution en sortie du réservoir de MOUFIA.

Le coût de ces travaux est estimé à : 4 500 000 F.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont prévus au Budget Annexe de l'Eau D 000 000 231 03 AEP.

.../...

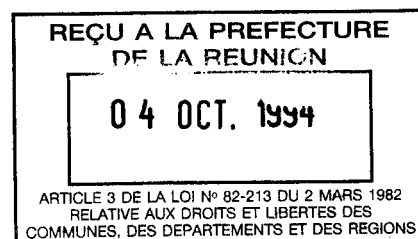
Je vous demande donc :

- d'approuver le projet de consultation des entreprises et les pièces du marché ;
- de m'autoriser :
  - \* à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant ;
  - \* à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié ;
  - \* d'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**



**DELIBERATION N° 94/6-39**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du samedi 24 septembre 1994**

**OBJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT  
DU REFOULEMENT D'EAU POTABLE MOULIN-A-VENT/MOUFIA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 94/6-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 4ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Travaux/Appel d'Offres et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1 :**

Approuve le projet de renforcement du refoulement d'eau potable MOULIN-à-VENT/MOUFIA.

**ARTICLE 2 :**

Autorise le Maire à lancer l'appel d'offres et à passer le marché avec l'entreprise retenue par la commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

**ARTICLE 3 :**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, 30 SEP. 1994



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

